

## PROGRAMME

# Rémunération du notaire : Aspect fiscal et social

REF : CNO-002

Il s'agit de faire un point sur le traitement fiscal et social des rémunérations des notaires compte tenu des évolutions du Bofip, de l'ordonnance du 8 février 2023 et de l'arrêt du 19 octobre 2023 soumettant à cotisations sociales les dividendes versés à la holding.

> Textes d'actualité

- ordonnance du 8 février 2023
- arrêt du 19 octobre 2023

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/obCg>

### Durée

4.00 heures (0.50 jours)

### Type d'action de formation

Action de formation

### Objectif(s) pédagogique(s)

- Appréhender les nouvelles règles en matière de rémunération des notaires

### Contenu de la formation

- Introduction
  - Rémunération du capital
  - Rémunération du travail
- I – Evolution du Bofip
  - Quels notaires sont concernés ?
  - Quelles sociétés sont concernées ?
- II – Evolution des structures d'exercice et des SPFPL
  - Quel avenir pour les sociétés de droit commun ?
  - Quels intérêts de la SPFPL ? (Cass. 2e civ., 19 octobre 2023, pourvoi n° 21-20366, publié au bulletin)

### Profils des apprenants

- notaires, avocats en droit des affaires, experts-comptables, ..

### Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

### Organisation de la formation

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;

**Edilaix**

33 COURS DE VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)  
Tel: +33472497911



- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

**Accessibilité**

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com). (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

**Équipe pédagogique Edilaix**

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

**[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)**

**[Livret d'accueil participant](#)**